



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

17 mars 2016

Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'oppose au projet d'agrandissement de la porcherie de Saint Symphorien

À quelques jours de la décision de Monsieur le Préfet de Région concernant l'agrandissement de la porcherie de La Trougne sur la commune de Saint Symphorien, Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne (PnrLG) ré-affirme sa position contre ce projet.

L'histoire de la porcherie de Saint Symphorien, implantée depuis plus de vingt ans sur le territoire, est ponctuée d'engagements non tenus. Comme la promesse faite en 2005, suite à une régularisation par l'Etat d'une première dérive, de ne plus demander d'augmentation du nombre d'animaux et de suppression de l'épandage du lisier.

Aujourd'hui, c'est une demande d'augmentation de 7 600 à 11 600 équivalents animaux et une augmentation des surfaces d'épandage multipliées par quatre qui sont proposées.

Déjà en 2014 le Parc, en cohérence avec sa charte, s'opposait au projet d'extension de cette porcherie, mettant en exergue la sensibilité extrême des eaux de surfaces aux pollutions minérales et organiques.

En 2015, le PnrLG émet de nouveau un avis de non compatibilité avec sa charte car ce type de développement n'est pas conforme avec les valeurs portées par la charte. De plus, l'impact des épandages sur le patrimoine naturel, essentiellement aquatique, n'est pas à négliger. Le PnrLG s'en remet à son avis initial exprimé lors de la consultation de 2014.

Les positions de la Charte sont claires et s'orientent vers le choix d'un développement fondé sur les ressources locales. De plus, la Charte ambitionne de « maintenir la quantité et améliorer la qualité de la ressource en eau », en engageant par ailleurs ses signataires (Etat et collectivités territoriales : Région, Département, Communautés de Communes et communes) à veiller au respect du bon état des eaux de surface et souterraines, facteur principal de la qualité des milieux naturels d'intérêt majeurs du territoire.

Cette opposition est partagée avec de nombreuses structures (SAGE Leyre et Ciron, Parc naturel Marin, Comité départemental des pêches maritimes) et collectivités territoriales (Conseil départemental de la Gironde et des Landes, Communauté des Communes et Communes) ainsi que le commissaire enquêteur qui a porté un avis négatif à ce projet d'extension.

Dans une période de crise de l'agriculture intensive et de remise en question des modèles actuels, il est difficilement concevable pour le PnrLG de donner un avis favorable à ce type d'exploitation.

C'est pourquoi, le PnrLG maintient sa position initiale par rapport au projet d' « élevage porcin naisseur engraisseur », de la SAS Le Lay sur le site de La Trougne à Saint Symphorien.